

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Joseph MARIETAN

Coup d'œil rétrospectif

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1902, tome 4, p. 164-170

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

## Coup d'oeil rétrospectif.

Il est des esprits orgueilleux et étroits qu'effarouche le nom seul de « Moyen-Age ». Leur parler de ce lointain passé — devenu « une nuit légendaire » selon l'expression de M. Brunetière (1), — c'est les reporter vers une époque d'obscurantisme et de barbarie dont l'histoire, à leur avis, a fait depuis longtemps bonne justice.

Pendant plusieurs siècles, en effet, le moyen-âge nous a été représenté sous les couleurs les plus sombres. Mais était-ce bien de l'histoire que celle-là ? Des esprits imbus d'idées révolutionnaires méritent-ils beaucoup de créance à l'endroit de la période qui nous occupe ? On l'a contesté et avec raison. Aug. Thierry ne disait-il pas, déjà dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, que « les historiens modernes présentaient sous le jour le plus faux les événements du moyen-âge ». « Il ne faut pas se dissimuler, ajoutait-il, que, pour ce qui regarde la partie de l'histoire de France antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle, la conviction publique a besoin d'être renouvelée à fond (2) ».

C'est ce travail de renouvellement que la critique moderne poursuit à l'aide des documents enfouis dans les archives.

(1) *Histoire et Littérature*, vol. I. p. 105. — M. Brunetière est un des écrivains qui, dans ces dernières années, ont le plus contribué à réhabiliter le Moyen-Age. La droiture d'esprit de ce profond penseur, sa méthode critique et son respect pour la tradition, font de M. Brunetière un des hommes les mieux qualifiés pour apprécier les faits et les institutions du passé.

(2) *Lettres sur l'Histoire de France*, Avertissement.

Bon nombre de faits et d'institutions que l'ignorance ou la mauvaise foi avaient étrangement travestis, nous ont été présentés, ces dernières années, sous leur véritable jour par l'histoire impartiale. Et de ces travaux multiples, il ressort de plus en plus clairement que le moyen-âge n'est point si digne de mépris que l'ont prétendu et le prétendent encore certains écrivains.

Il semble même qu'au milieu du désarroi universel et de l'effroyable crise sociale actuelle, il faille tourner ses regards vers le passé pour oser espérer. C'est ce qu'a fait le Souverain Pontife lui-même et à plusieurs reprises. N'est-ce pas en effet l'étude de la société au XII<sup>e</sup> siècle et de ses points de ressemblance avec notre société moderne qui l'a déterminé à recommander si vivement, comme moyen de salut, le Tiers-Ordre de saint François, cette association qui a renouvelé la société d'autrefois.

« Comme au XII<sup>e</sup> siècle, dit-il, la divine charité s'est beaucoup affaiblie de nos jours, et il y a, soit par négligence, soit par ignorance, un grand relâchement dans l'accomplissement des devoirs chrétiens. Beaucoup, emportés par un courant semblable des esprits et par des préoccupations du même genre, passent leur vie à la recherche avide du bien-être et du plaisir. Enervés par le luxe, ils dissipent leur bien et convoitent celui d'autrui ; ils exaltent la fraternité ; mais ils en parlent beaucoup plus qu'ils ne la pratiquent : l'égoïsme les absorbe, et la vraie charité pour les petits et les pauvres diminue chaque jour..

« Au milieu de tant et de si grands périls... il y a *lieu d'espérer beaucoup* des institutions franciscaines ramenées à leur état primitif. » (1)

(1) Encyclique « *Auspicato concessum* », 17 sept. 1882.

N'est-ce pas vers le moyen-âge encore que se reportait la pensée de Léon XIII lorsque, le 16 mai 1891, il publiait son immortelle encyclique « sur la condition des ouvriers » ? Après avoir indiqué les remèdes propres à guérir l'organisme malade des sociétés modernes, le Souverain Pontife conjure les maîtres et les ouvriers d'apporter à la solution de la question ouvrière leur part de bonne volonté et de généreux concours, en établissant des œuvres dont le but « serait de soulager l'indigence et d'opérer le rapprochement des deux classes ». Et parmi les institutions qu'énumère l'encyclique, il en est une dont l'auguste vieillard du Vatican se plaît à rappeler la bienfaisante influence : c'est, ou plus justement, ce sont les corporations ouvrières du moyen-âge. — Mais, dira-t-on, nous ne sommes plus au XIII<sup>e</sup> siècle. Une institution pouvait être bonne à cette époque et ne plus l'être au XX<sup>e</sup> siècle. Le monde a marché. Les grandes découvertes, le progrès des sciences, ont modifié les conditions d'existence. Pourquoi s'acharner à vivre dans un siècle qui n'est pas le sien ? —

Nous ne disons point qu'il faille ressusciter la corporation telle que l'a connue le moyen-âge et telle que l'a décrite le Livre des Métiers du Châtelet. La corporation du XX<sup>e</sup> siècle devra être adaptée aux conditions nouvelles. C'est ce qu'a très bien montré le Souverain Pontife (1) et ce que personne ne conteste à part ceux dont l'esprit de parti se plaît à jeter le discrédit sur tout ce qui rappelle même de loin le moyen-âge. Sont-ils bien de leur siècle, du reste, ceux qui nous accusent de vivre dans un autre âge ? Ne

(1) Voir notamment l'Encyclique « *Rerum novarum* » et le *Discours aux ouvriers français*, 20 octobre 1889.

seraient-ils pas eux-mêmes les enfants très légitimes de la Révolution de 1789 ? Rien d'étonnant dès lors qu'ils s'évertuent à dénigrer le Moyen-Age et ses institutions ; qu'ils se refusent à entendre parler du régime corporatif. Mais ces esprits révolutionnaires ont beau faire : ils n'empêcheront pas la réaction anti-individualiste de se produire. La Révolution a pu détruire les corporations, mais non la tendance naturelle de l'homme à l'association.

Comprimées un instant par les mesures de violence que prit la Constituante contre les institutions corporatives, les aspirations du monde ouvrier ne tardèrent pas à se manifester en France par des révoltes et des complots.

Les réclamations incessantes de la classe laborieuse vinrent démontrer la fausseté des théories individualistes proclamées par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle. On s'aperçut alors que la suppression des corporations en faisant le vide autour de l'artisan, le condamnait en quelque sorte à la misère et le jetait dans les bras du socialisme. Il eût été grand temps de rétablir les corporations; mais l'esprit libéral s'y opposait. Ce n'est qu'en 1884 que la loi permit en France la fondation de syndicats professionnels. Dès ce jour, le mouvement corporatif a pris une grande extension. Les résultats obtenus prouvent que le Souverain Pontife a grandement raison d'affirmer que « si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme (1). »

N'est-ce pas, en effet, pour s'être assimilé cette pure sève de vie chrétienne et pour s'être constamment

(1) Encyclique « Rerum novarum ».

occupé d'œuvres corporatives et de réformes sociales que le centre catholique allemand est devenu si puissant et s'est attiré la sympathie de la classe ouvrière ? N'est-ce pas pour avoir compris ce mouvement et l'avoir suivi que la Ligue démocratique belge « a conquis l'estime du pays chrétien, au point de vue social, par ses œuvres » ? (1) « Si les catholiques belges, disait *l'Univers* dans le n° du 17 janvier 1901, gardent le gouvernement depuis 17 ans bientôt, c'est pour une grande part au moins, à cause des vastes réformes qu'ils ont opérées, notamment dans la législation ouvrière et dans l'organisation du suffrage ». Mais aussi quelle ardeur ! quelle activité ! Ils ont compris, ces braves catholiques belges dont les troubles récents viennent d'affirmer la force et la vitalité, que la rénovation sociale ne s'opérera que par le retour à l'organisation corporative chrétienne. Aussi que de cercles de jeunes gens ! que de syndicats ! que de caisses rurales ! que d'institutions de bienfaisance !

Nous ne dirons rien de l'Italie où des congrès récents viennent d'organiser un plan de campagne des mieux concertés en faveur des associations, ni de la France où le mouvement corporatif fait des progrès très réjouissants.

Quant à la Suisse, cette petite république que l'on se plaît, en dehors de nos frontières à citer comme exemple, où en est-elle relativement à l'organisation corporative ?

Dans les cantons allemands, le mouvement d'association a pris un très grand essor, grâce à l'initiative de sociologues éminents tels que le Dr Beck et le

(1) *Chronique du Sud-Est*, octobre 1900, p. 123, art. « Le Congrès de Namur ».

conseiller national Decurtins. Les sociétés de compagnonnage ou Gesellenverein sont nombreuses et possèdent en propre plusieurs maisons très bien organisées. Et si la Suisse mérite d'être rangée parmi les pays où le régime corporatif est florissant, c'est assurément en grande partie aux cantons allemands qu'elle en est redevable. Car la Suisse romande subissant en ce point, comme dans tous les autres, l'influence de la France, a été plus lente à se mettre à l'œuvre. Cependant, si elle ne jouit pas d'une organisation corporative aussi complète que la Suisse allemande où l'influence de l'Allemagne est considérable, elle possède néanmoins des associations qui déjà peuvent enregistrer quelques beaux résultats. Mais il reste encore bien à faire : l'ouvrier est encore trop isolé, l'agriculteur a besoin d'être encouragé. Il faut, par des associations qui lui permettront de réaliser des réformes utiles dans le domaine de l'agriculture, le retenir dans ses terres où il est toujours plus assuré du lendemain et où il est beaucoup moins exposé à perdre ces mœurs patriarcales qui ont fait la force morale de nos ancêtres. Il est donc nécessaire de multiplier les syndicats agricoles, les caisses rurales, etc.

L'avenir montrera ce que cette organisation ancienne et renouvelée renferme d'éléments régénérateurs pour une société empoisonnée par le souffle de l'égoïsme, à condition toutefois que la corporation du XX<sup>e</sup> siècle soit chrétienne comme celle du moyen-âge.

Au reste, pas n'est besoin de voir cet heureux résultat pour juger de l'utilité, disons plus, de la nécessité d'un retour vers les institutions chrétiennes d'autrefois. Il suffit de se rappeler : 1° que la corporation est naturelle à l'homme au même titre que la société

civile (1) ; 2° que si « un âge fait place à un autre, le cours des choses présente néanmoins de merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui dirige tout et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité (2) ». Jugeant ainsi de l'avenir par le passé, nous concluons que la corporation adaptée aux conditions actuelles offre un moyen de salut d'autant plus digne d'attirer notre attention qu'il nous est recommandé par le Chef de l'Eglise et qu'il nous est proposé par Lui comme un des plus sûrs remèdes aux maux dont la Franc-Maçonnerie et le socialisme menacent la société civile et l'Eglise (3).

Que de choses peut nous apprendre un regard jeté vers le passé, même quand ce passé serait le Moyen-Age !

J. MARIÉTAN.

(1) C'est ce que démontre admirablement Léon XIII dans l'Encyclique « *Rerum Novarum* ».

(2) *Ibid.*

(3) Voir les Encycliques « sur la condition des ouvriers » (*Rerum Novarum*) et « sur la Franc-Maçonnerie » (*Humanum genus*).